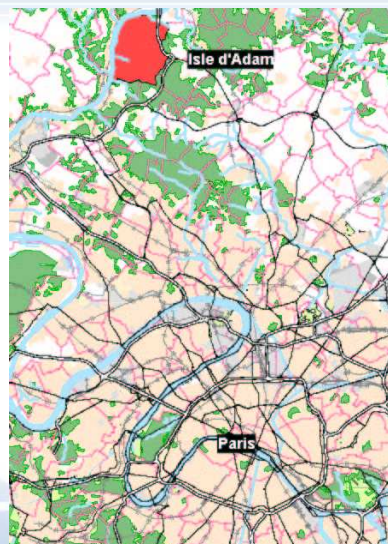


Aménagements de sécurité routière

Commune de l'Isle-Adam

Département du Val d'Oise
11 307 habitants

Député Maire : Axel PONIATOWSKI



source IGN

Contexte

L'Isle d'Adam est située au cœur du Val d'Oise à 32 km de Paris.

Afin d'améliorer la sécurité routière et d'assurer une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la voirie, la commune a décidé de réaliser des travaux et notamment :

- le réaménagement de la rue principale d'accès à la zone résidentielle de la Garenne,
- les traversées piétonnes au droit des écoles,
- le réaménagement d'une desserte secondaire reliant l'avenue de Paris RD 64 avec le quartier de Nogent sans passer par le centre ville.



Éléments déclencheurs

Les constatations des services de la ville concernant la vitesse excessive des automobilistes, le stationnement sauvage sur les trottoirs la vétusté de la chaussée et les remarques des administrés, de la police municipale en charge de la circulation devant les écoles,

Objectifs principaux

- Réduire la vitesse surtout aux abords des écoles,
- Organiser le stationnement
- Diminuer les nuisances sonores urbaines
- Création de trottoirs
- Aménager un cheminement pour les personnes à mobilité réduite

Détail des actions

- Mise en place d'une zone 30 sur toute la zone résidentielle avec des candélabres

- Rétrécissement de la chaussée et installation de ralentisseurs « coussin berlinois »
- Mise en œuvre d'un enrobé phonique sur la chaussée, et de résine de couleur aux endroits de traversées dangereuses
- Création de stationnement longitudinal en quinconce et mise en place de bornes anti-stationnement
- Organisation du stationnement par marquage au sol et création de places pour personnes à mobilité réduites
- Création d'un îlot central en pavé de résine et installation de barrière sur îlot et trottoir ainsi que des caissons lumineux au droit des passages piétons

Montage

La ville avec son service technique et la police municipale

Date de réalisation

Période s'étalant de 2005 à 2006

Bilan

- Diminution de la vitesse
- Circulation piétonne facilitée
- Amélioration du cadre de vie des riverains, notamment grâce à la végétalisation de l'intersection « Porte du Bois ».

Coût et financement

Réaménagement de la rue principale : 370 000 € TTC
Traversée piétons au droit des écoles : 8 000 € TTC

Qui contacter

M MONIN : 01 34 08 19 32

